



Construire à Gimel, combien ça coûte ?

Permis de construire

1‰ de la valeur de la construction + environ CHF 300.00 de frais administratifs.

Raccordement au réseau communal EU (eaux usées)

Nouvelle construction : 7‰ de la valeur de la construction.

Transformation : 5‰ de la valeur des travaux.

Raccordement au réseau communal EC (eaux claires)

Nouvelle construction : 7‰ de la valeur de la construction.

Transformation : 5‰ de la valeur des travaux.

Raccordement au réseau communal du gaz

Frais de raccordement, CHF 50.00 le kWh selon les appareils installés, mais au minimum CHF 1'000.00, hors TVA.

Protection civile

Demande de dispense, CHF 1'300.00 par chambre habitée, selon décision du Département de la sécurité et de l'environnement, Service de la sécurité civile et militaire, Protection civile (PCi).

Raccordement à l'électricité

Romande Énergie Commerce SA

Service clientèle

Rue de Lausanne 53

1110 MORGES

Téléphone : 0848 802 900, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

Fax : 021 983 14 39

E-mail : info@romande-energie.ch

Internet : www.romande-energie.ch

Raccordement au télé-réseau

Société Électrique des Forces de l'Aubonne (SEFA)

Ch. de l'Ouriettaz 173

Case postale 134

CH-1170 Aubonne

Téléphone : 021 821 54 00

Fax : 021 821 54 09

E-mail : siege@sefa.ch

Internet : www.sefa.ch

Greffe municipale

Téléphone : 021 828 00 80

Fax : 021 828 00 81

E-mail : greffe@gimel.ch

Police des constructions

Madame Chantal Dubugnon, Municipale

Téléphone : 079 419 26 89

Dernière mise à jour : 19 avril 2011